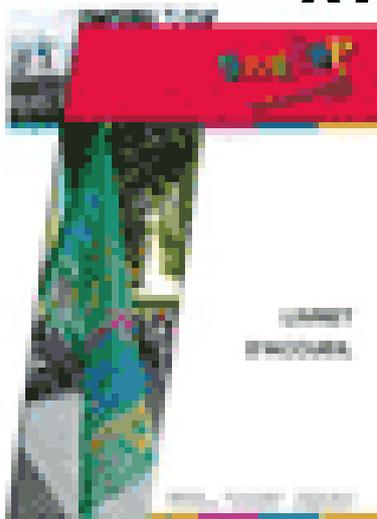


<https://www.snetap-fsu.fr/Livret-d-accueil-des-Enseignant-es-Chercheur-euses-de-l-Enseignement-Superieur.html>



# **Livret d'accueil des Enseignant-es-Chercheur-euse s de l'Enseignement Supérieur Agricole 2023**



- Les publications - Livrets d'accueil -  
Date de mise en ligne : vendredi 16 juin 2023

---

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

---

[Version en date du 16 juin 2023]

**Livret consultable en cliquant ici :**

---

- **Mise à jour** (non comprise dans le livret) :
    - . Revalorisation des taux de rémunération des heures pour enseignements complémentaires : [Note de service DGER/SDES/2023-455 - Publiée le 14-07-2023](#)
    - . [RIPEC - Régime Indemnitare pour les Enseignants-Chercheurs](#)
    - . Taux de promotion déterminant le nombre maximum des avancements de grade (années 2023, 2024 et 2025) : [Arrêté du 26 octobre 2023 fixant pour les années 2023, 2024 et 2025 les taux de promotion dans les corps d'enseignants-chercheurs des établissements d'enseignement supérieur publics relevant du ministre chargé de l'agriculture](#)
    - . Réévaluation de la PES : [Arrêté du 1er décembre 2023 fixant le montant annuel des attributions individuelles de la prime d'enseignement supérieur instituée par le décret n° 90-75 du 17 janvier 1990 relatif à la prime d'enseignement supérieur attribuée à certains personnels enseignants ou exerçant des fonctions d'enseignement dans l'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'agriculture](#)
    - . [Accès au corps des Professeurs de l'enseignement supérieur agricole](#)
    - . [Arrêté du 4 juin 2024 fixant le montant annuel des attributions individuelles de la prime d'enseignement supérieur instituée par le décret n° 90-75 du 17 janvier 1990 relatif à la prime d'enseignement supérieur attribuée à certains personnels enseignants ou exerçant des fonctions d'enseignement dans l'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'agriculture](#)
    - . [Arrêté du 13 juin 2024 pris en application de l'article 3 du décret n° 2022-398 du 18 mars 2022 modifié créant une voie temporaire d'accès au corps des professeurs de l'enseignement supérieur agricole au titre de l'année 2024](#)
- 

**Version pdf à télécharger :**

<https://www.snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

---

**Livret EC 13-06-23**

*Post-scriptum :*

*Pour en savoir plus :*

- Les actualités [Enseignant-e du Sup](#)
- Dossier [Enseignement supérieur](#)